

Cession immobilière avec charges – ROUBAIX

Site ECC PLATT

Compléments d'informations au cahier des charges

- 1- Quel est le statut de la rue Corot ?

Il s'agit d'une voie **privée** ouverte au public.

Par conséquent, il convient de tenir compte de l'erratum suivant :

page 14 du cahier des charges

II LES CHARGES RELATIVES A LA CESSION

3. Orientations communales

Autres préconisations

Il convient de lire : Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols par les voiries et les stationnements

Au lieu de : « Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols par les voiries et les stationnements : **utiliser les voies existantes (rue Jean Baptiste Corot notamment)** »

- 2- La sortie de véhicules directement sur les rues Ingres et boulevard de Lyon est-elle envisageable ?

La Mel ne voit pas d'objection à avoir un accès sur le boulevard de Lyon et un accès sur la rue d'Ingres.

- 3- La réhabilitation des logements LMH est-elle prévue ?

D'après nos informations il n'y a pas de réhabilitation prévue à court terme sur la résidence Camille Corot.

- 4- Des aménagements sont-ils prévus dans le quartier ? des projets spécifiques ?

D'après les services de la Ville, il n'y a pas d'autre projet logement en cours au sein d'un périmètre proche.

- 5- Est-il envisageable de prévoir des conditions suspensives (même sur une période assez courte) pour la réalisation de sondages complémentaires, de manière à approcher un coût réaliste de dépollution ?

Une promesse de vente pourra être signée entre l'EPF et l'opérateur retenu sous la condition suspensive de la réalisation d'études de sol et de pollution complémentaires. Toutefois cela nécessite que le prix de vente soit arrêté. Si les résultats des études réalisées engendrent un surcoût important remettant en cause l'équilibre financier du projet, alors la condition ne sera pas réalisée et la promesse sera caduque. Le prix ne sera pas susceptible d'être renégocié.

- 6- Compte-tenu des problématiques de pollution, les opérateurs souhaiteraient bénéficier d'un délai supplémentaire pour répondre.

La date de remise des propositions est reportée au **vendredi 19 avril à 12h**.